

III - DOSSIERS EXAMINÉS EN SÉANCE

3 – COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE

3.1 - Sud'Eau : avancement du projet

3.2 – Projet Territoires Fluviaux Européens (TFE)

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 – COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE

3.1 - Sud'Eau : avancement du projet

RAPPORT D'INFORMATION

1. Rappel du contexte

Le Sméag a été sollicité le 14 avril dernier par la Communauté autonome de Navarre pour participer à un projet de partenariat entre l'Espagne, le Portugal et la France, dans le cadre du programme de l'objectif Coopération territoriale "Espace Sud-Ouest européen 2007-2013".

Ce projet intitulé Sud'Eau concerne la mise en œuvre d'une gestion durable et participative de l'eau et des rivières du Sud-Ouest européen. Ce projet doit permettre, dans la logique des politiques du Sméag, de développer des actions locales en faveur de la Garonne, dans un contexte de coopération transnationale à l'échelle du Sud-Ouest européen.

Ce projet vise 3 grands objectifs :

- Identifier les bonnes pratiques de gestion et organiser un réseau d'acteurs dans le Sud-Ouest européen,
- Expérimenter et diffuser des bonnes pratiques de gestion du « territoire fluvial »,
- Développer des méthodes et des outils pour inciter des initiatives locales.

Une délibération de principe du Comité syndical du 13 mai dernier (*voir en annexe 3.1.1.*) a approuvé le coût d'objectif maximal de cette opération pour le Sméag de 400 000 € sur eux ans et demi, cofinancé à hauteur de 75 % par le Feder et peut-être à hauteur de 5 % par l'Agence de l'eau.

Le détail des mesures négociées entre les trois pays a été arrêté. Le projet a été officiellement déposé auprès de l'autorité de gestion du programme le 2 juillet dernier. **Nous connaissons l'accord de financement par le Feder à l'issue du comité de programmation du 28 novembre 2008.**

2. Contenu détaillé du projet

Ces objectifs se déclinent en six composantes, dont trois composantes concernent : la coordination et la gestion du projet, le suivi et l'évaluation du projet, la communication et la capitalisation des expériences. Les autres composantes du projet se déclinent comme suit :

1. Identification des bonnes pratiques de gestion de l'eau et des rivières

- Élaboration du formulaire et de la base de données,
- Compilation des bonnes pratiques des thématiques suivantes : usage durable de l'eau, restauration fluviale et mise en valeur du patrimoine paysager et culturel, processus participatifs,
- Élaboration d'un guide des bonnes pratiques.

Le Sméag en tant que responsable spécifique de cette action devra mener à bien l'ensemble de ses mesures en collaboration avec l'ensemble des partenaires du projet.

2. Mise en place d'outils informatifs, de sensibilisation et d'aide à la décision et mise en œuvre d'expériences de références de gestion de l'eau et des rivières

2.1. Expériences de référence pour un usage durable de l'eau

- Élaboration d'un document de travail préliminaire pour la mise en place d'expériences de référence pour un usage durable de l'eau
- Développement d'expériences de référence en :
 - Plans de gestion de demandes en eau,
 - Incitation à l'usage durable de l'eau,
 - Service d'assistance aux acteurs locaux ;
- Élaboration d'un guide des bonnes pratiques.

Le Sméag n'intervient pas directement sur cette question mais pourra travailler sur cette thématique avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Agence régionale pour l'environnement afin de faciliter l'échange entre les bassins français, espagnols et portugais.

2.2. Expériences de référence de restauration fluviale, gestion du territoire fluvial et de mise en valeur du patrimoine culturel et paysager des rivières

- Élaboration d'un document de travail préliminaire en établissant des critères d'action sur la base de bonnes pratiques,
- Développement d'expériences locales de références pour les thèmes de :
 - Gestion du territoire fluvial,
 - Restauration fluviale et/ou mise en valeur du patrimoine culturel et paysager,
 - Services d'assistance aux acteurs locaux (outils d'informations, d'aide à la décision) ;
- Élaboration d'un guide des bonnes pratiques.

Le Sméag, maître d'ouvrage du Schéma directeur d'entretien du lit et des berges de la Garonne et animateur de la politique « zones humides », souhaite que les collectivités locales développent des actions et des programmes en vue de la restauration et de l'entretien de la Garonne et de la gestion des zones humides afin d'atteindre le bon état des eaux, conformément à la Directive cadre sur l'eau.

À cet effet, il développe des études pour améliorer la connaissance du fleuve, des chantiers expérimentaux à but incitatif et démonstratif, et une animation locale pour assister et faire émerger de nouveaux porteurs de projet.

Dans le cadre de ce projet, il s'agira, d'une part, de mener une démarche d'animation, d'information et d'assistance auprès des porteurs de projets potentiels. D'autre part, il s'agira de développer de façon parallèle des études complémentaires comme outils d'aide à la décision, des chantiers expérimentaux qui devront servir comme expériences de référence et un guide des bonnes pratiques. Le tableau ci-après présente les actions pré-identifiées, de l'amont à l'aval. Le détail de chacune de ces problématiques se trouve *en annexe 3.1.2*.

Contexte	Localisation	Problématique	Actions	Produits
Garonne hydroélectrique	Haute-Garonne De Boussens à Carbonne	Impact des retenues en chaîne (envasement, prolifération végétale...) générant des conflits d'usage	Définir un plan de gestion coordonné des 3 barrages intégrant les enjeux multiples (écologiques, loisirs, hydroélectricité,...)	Étude
Garonne amont Garonne débordante	Haute-Garonne et Tarn-et-Garonne En particulier de Blagnac à Saint-Nicolas de la Grave	Annexes hydrauliques (bras mort, anciens canaux,...) déconnectées du fleuve	Définir une stratégie de gestion globale des annexes hydrauliques	Étude
Garonne débordante	Tarn-et-Garonne Ile Lizoun (Cordes Tolosanes, Saint-Porquier)	Enrochement du lit mineur réduisant l'espace fluvial sans enjeux humains forts à proximité et aggravant la chenalisation du fleuve	Restauration de l'espace de mobilité (effacement ponctuel d'enrochement)	Étude et chantier pilote
Garonne chenalisée	Lot-et-Garonne ou Gironde	Endiguement du lit majeur réduisant l'espace fluvial sans enjeux humains forts à proximité et aggravant les risques hydrauliques à l'aval	Restauration d'un champ d'expansion de crue (effacement ponctuel de digue)	Étude et chantier pilote

3. Mise en place d'espaces de participation pour le suivi et la mise en œuvre des plans de gestion DCE (Sdage en France) et d'un réseau d'entités pour la participation à la gestion durable de l'eau

- **Définition d'espaces de participation permanents (conseils de bassin ou forums) pour la phase de mise en œuvre des mesures des plans de gestion DCE :**
 - Atelier d'évaluation des processus de participation active par sous-bassin dans l'étape de planification,
 - Analyse des acteurs intéressés,
 - Accords préliminaires, règles du jeu, méthodologie des processus, calendrier.

- **Création d'un réseau d'acteurs comme élément d'échanges et de communication**
 - Identification des acteurs,
 - Échange d'information et d'expériences sur les modèles régionaux de gestion de l'eau

Le Sméag n'est pas au même titre que ces partenaires espagnols en charge du respect de la mise en œuvre du document-guide concernant la participation pour la mise en œuvre de la DCE. Cette compétence appartient à l'État français et son établissement public, l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Cependant, pour l'ensemble des actions et études que le Sméag conduit il associe largement l'ensemble des acteurs et usagers du fleuve. Dans le cadre de cette thématique, le Sméag pourra analyser l'ensemble des processus participatifs qu'il a mis en œuvre dans le cadre des actions. Cette analyse permettra d'alimenter un « guide pratique des processus de participation ». Une analyse d'autres expériences existantes sur le bassin pourra également être conduite (ex. contrats de rivières, etc.). Cette composante du projet devra être menée en étroite collaboration avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

3. Budget et calendrier

Le coût d'objectif de la participation du Sméag a été arrêté à 389 000 € dont 116 000 € de frais de personnel et 273 000 d'interventions nouvelles. Le détail par action se trouve *en annexe 3.1.3*.

Composantes (Responsable de l'action)	Frais de personnel	Inscription nouvelle	Total	Calendrier
Gestion et coordination (Navarre)	16 400	30 000	46 400	Juin 2008 Décembre 2010
Identification de bonnes pratiques (Sméag)	30 750	13 000	43 750	Février 2009 Décembre 2009
Expériences de références sur l'eau et les rivières (Navarre et Cantabrie)	36 500	192 000	228 500	Juin 2009 Décembre 2010
Expériences de références & Espaces de participation (Catalogne)	17 650	14 000	31 650	Juin 2009 Décembre 2010
Suivi et évaluation (Navarre)	2 000	0	2 000	Janvier 2009 Décembre 2010
Plan de communication et diffusion (Portugal)	12 700	24 000	36 700	Janvier 2009 Décembre 2010
TOTAUX	116 000	273 000	389 000	

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

3 – COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE

3.2 – Projet Territoires Fluviaux Européens (TFE)

RAPPORT

1. Préambule

Les avancées conjointes du Sméag, de la Navarre et de la Catalogne dans le cadre des projets de coopération transfrontalière menés jusqu'à présent, motivent une volonté de continuer cette coopération en vue de la mise en œuvre du concept devant régir les actions à mener pour favoriser l'atteinte du bon état des rivières et fleuves européens. Cela se traduit par la mise en place d'un territoire fluvial.

Les partenaires souhaitent présenter le projet détaillé ci-après au programme de financement Feder Interreg IVA. L'accord de financement permettrait un cofinancement à hauteur de 65 %. L'appel à projet actuellement en cours devrait se clôturer entre fin février et fin mars 2009.

Si le Sméag souhaite faire acte de candidature, il est nécessaire de prendre une délibération de principe engageant le Sméag sur un coût d'objectif prévisionnel permettant à son président de signer ensuite tout acte se rapportant à cette candidature.

2. Justification du projet

La Garonne, au même titre que l'ensemble des fleuves européens, a fait l'objet depuis le XIX^e siècle de nombreux aménagements pour protéger les zones riveraines des inondations, favoriser la navigation et limiter les divagations de son cours. Les plaines d'inondation ont ainsi été contraintes par des digues, et des enrochements. Les débits ont été régulés par des barrages et les boisements riverains remplacés par des champs cultivés ou des zones urbaines. Cette transformation du lit des fleuves a provoqué une importante modification de l'écosystème fluvial et une diminution de la biodiversité.

Ces constats ont généré une préoccupation croissante de la part des États membres de l'Union européenne qui a publié plusieurs directives visant à améliorer l'état des fleuves et rivières du territoire européen : directive Habitats (1992/63), directive cadre sur l'eau (2000/60) et récemment, fin 2007 la directive relative à l'évaluation et à gestion du risque inondations (2007/60). Pendant le processus d'élaboration de cette directive, il a été constaté que le système actuel de prévention des inondations basé sur la construction de grandes infrastructures pouvait ne pas être à la hauteur des enjeux et être hautement préjudiciable pour l'environnement. La construction de digues, d'enrochements et de grands barrages a un coût environnemental qu'il est difficile d'assumer si l'on veut aussi atteindre les objectifs des directives Habitats et directive cadre sur l'eau. En revanche, récupérer les plaines d'inondations naturelles, pour qu'elles exercent leur rôle de laminage des débits commence à être une pratique habituelle des pays du Nord de l'Europe car elle apparaît souvent comme la forme la plus efficace, économique et durable pour affronter le défi de la nouvelle politique de l'eau en Europe.

Depuis la publication de ces directives, les chercheurs et gestionnaires des rivières de toute l'Europe ont organisé plusieurs initiatives afin d'analyser ces questions et pour proposer des mesures qu'il serait nécessaire d'adopter pour limiter les conséquences des inondations sans oublier de restaurer le bon état des rivières et de leur biodiversité.

Le Sméag a eu l'opportunité grâce aux projets de coopération menés avec ses partenaires espagnols de participer et d'apporter sa contribution à ces réflexions, au travers de plusieurs séminaires :

- a. la dynamique fluviale et les milieux naturels, projet GIRE, octobre 2006, Pampelune,
- b. clôture du projet Interreg IIIC Flood Awareness and Prevention Policy Border Areas, (projet de partenariat entre Navarre, Catalogne, Hollande, Allemagne, Belgique) juin 2007, Saragosse
- c. clôture du projet « la vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier », décembre 2007, Toulouse,
- d. le séminaire de clôture du projet Gestion intégrée des rivières européennes, septembre 2008, Pampelune.

Ces nombreux échanges ont conforté l'idée que le fonctionnement adéquat d'un système fluvial consiste souvent à respecter sa dynamique naturelle. Cette idée, aujourd'hui acceptée par un nombre croissant de gestionnaires, est reprise concrètement dans le nouveau Sdage du bassin Adour Garonne dont plusieurs mesures sont consacrées à « gérer durablement les cours d'eau en respectant la dynamique fluviale, les équilibres écologiques et les fonctions naturelles ».

Pour que la dynamique se maintienne ou se récupère, la rivière doit avoir un espace propre le plus large et le plus continu possible. Le concept d' « espace de liberté » en France, de « territorio fluvial » en Espagne ou « room for the river » aux Pays-Bas se définit comme un espace qui inclut un lit mineur et un corridor riverain préservés, ainsi que des zones où les usages doivent être compatibles avec l'inondation et les érosions de berges. Le « territoire fluvial » est une réponse adaptée aux problématiques de gestion et prévention des risques (inondations, mobilité du fleuve, érosions) et de préservation et restauration des écosystèmes dans le but d'atteindre le bon état des eaux.

3. Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif l'application coordonnée des trois directives européennes (directive Habitats, directive cadre sur l'eau et directive pour la prévention des inondations), par l'acceptation de la notion de « territoire fluvial » comme moyen de rendre compatibles la conservation de la biodiversité, un bon état écologique et la prévention des dommages dus aux inondations.

Le projet sera mené en deux phases : planification et mise en œuvre. Une composante transversale concernant la communication et la participation. Le déroulement du projet est prévu sur quatre ans, dont deux pour la planification et deux pour la mise en œuvre. Les partenaires déjà impliqués sont la Navarre, la Catalogne et le Sméag. Il est prévu de proposer à d'autres acteurs français (Adour, Gave de Pau) et espagnols (Aragon).

4. Proposition pour la participation du Sméag

4.1 - Antécédents

Il existe déjà sur la Garonne, et en particulier **de ses sources jusqu'à la confluence avec le Tarn**, de nombreuses études caractérisant le fonctionnement dynamique du fleuve, l'état de son lit et des ses berges ainsi que les habitats des espèces présentes et les différents paysages caractéristiques du fleuve.

Études (liste non exhaustive) :

- Sméag, 2002, Schéma directeur d'entretien coordonné du lit et des berges de la Garonne,

- Sméag, 2007, Étude de la dynamique fluviale de la Garonne amont,
- Sméag 2004, Programme d'actions coordonnées pour une valorisation de la zone humide garonnaise de Blagnac à Saint-Nicolas de la Grave,
- Sméag, 2007, Étude paysagère de la Garonne,
- Sméag 2007, États des lieux DOCOB Garonne amont et Garonne aval en Midi-Pyrénées,
- Sméag, 2007, Vers la définition d'un espace de mobilité pour la Garonne.

Travaux :

- Trois chantiers à but démonstratif et incitatif ont été menés en 2006. Le Sméag a engagé ces opérations d'entretien de la végétation du lit et des berges, en réponse à des enjeux hydrauliques, écologiques et paysagers, sur la Garonne pyrénéenne en septembre 2006 (sur la communauté de communes du canton de St Béat). Un bilan de ces chantiers a été réalisé en 2007.
- Un chantier vient d'être réalisé en Garonne de piémont, à l'aval du barrage hydroélectrique de la Labrioulette (Haute-Garonne). Le chantier avait pour but de restaurer l'état écologique et le fonctionnement dynamique du fleuve et à valoriser le site, grâce à des actions de : traitement de la végétation et du banc de galets en rive droite de Garonne ; replantation de boisements naturels et recréation de zones humides.

En 2007, le Sméag a réalisé une étude visant à caractériser l'espace de mobilité de la Garonne : « Vers la définition d'un espace de mobilité de la Garonne ». Cette étude a identifié l'espace de mobilité envisageable par « zone » de Garonne.

Dans le cadre de ce projet, le Sméag souhaite développer, comme suite aux études et travaux déjà conduits, sur un secteur test, la définition puis mise en œuvre de l'espace de mobilité « admis » ou « territoire fluvial » de la Garonne.

4.2 -Zone d'intervention

Le Sméag propose d'intervenir, comme secteur test, sur la Garonne débordante situé à l'aval de l'agglomération toulousaine, qui est le **premier secteur à couvrir l'ancienne zone de divagation du lit** où se situent de nombreux bras morts. Il se situe de Blagnac à la limite du département du Tarn et Garonne (Grenades sur Garonne). Ce secteur de 26 km de Garonne est inclus dans la masse d'eau n° 296A : La Garonne de la confluence de l'Aussonnelle à la confluence du Tarn.

Sur cette zone, la divagation du lit est aujourd'hui très limitée et insuffisante pour former de nouveaux bras morts. Le fleuve est classé en zone verte, en arrêté préfectoral de protection de biotope, axe bleu du Sdage Adour-Garonne et Natura 2000.

La partie amont du secteur est dans un contexte urbain. Le champ d'inondation est réduit artificiellement par des digues. En aval du secteur, les agglomérations s'éloignent et le lit retrouve progressivement un espace de libre divagation. **La possibilité d'étalement des crues en dehors du tracé du lit devient ici une vocation de la Garonne.** Elle doit permettre d'écarter une partie des crues et d'alimenter en eau les milieux humides associés.

Les boisements de berges sont continus et d'épaisseur variable demeurant globalement peu large. Ils se développent localement notamment sur le DPF, les ramiers et les milieux humides annexes. Ailleurs, des peupleraies ont été implantées. **Les boisements peuvent jouer un rôle de tampon important sur ce secteur** (dissipation de l'énergie du fleuve lors des crues, épuration des eaux).

La Navarre va travailler sur les tronçons aval et la confluence de l'Arga et de l'Aragon. Cette zone est soumise à des problèmes récurrents d'inondation où les lits ont été fortement contraints (enrochements, digues) et où se développent de nombreuses peupleraies. C'est aussi une zone à forte potentialités écologiques et classée au réseau Natura 2000.

5 Méthodologie à mettre en œuvre

Cette méthodologie s'inspire de la démarche conduite sur l'Adour et des échanges avec nos partenaires de Navarre et de Catalogne.

5.1 -Définition de l'espace de mobilité (années 1 et 2)

- . Analyse des antécédents et données existantes,
- . Études pour compléments de diagnostic technique (dynamique et transport solide),
- . Définition de l'espace de mobilité fonctionnel (analyse géologique ; diachronique),
- . Inventaire des enjeux territoriaux,
- . Proposition de scénarios d'espaces de mobilité « admissibles » et des impacts associés
- . Élaboration d'outils de communication et information.
- . Concertation avec les acteurs locaux et usagers riverains pour définir **l'espace de mobilité « admis »**
- . Choix du scénario et élaboration d'un plan de gestion durable : définition des actions de restauration pour accompagner la divagation du fleuve (déplacement d'enjeux, dévégétalisation d'atterrissement, réouverture de bras morts, etc.) ; précision des impacts et mesures compensatoires ; définition des moyens de mise en œuvre (réglementaire, technique ; économique) ; définition des moyens de suivi et de surveillance.
- . Concertation avec les acteurs locaux et les usagers riverains pour valider le **plan de gestion**.

5.2 -Mise en œuvre de l'espace de mobilité (années 3 et 4)

- . Rédaction des projets de restauration prioritaires identifiés dans le plan,
- . Exécution d'actions pilotes : élimination d'enrochement, restauration de végétation de berges, ouverture de bras mort, etc.
- . Définition des indicateurs (géomorphologique, hydraulique ; écologique) et d'un protocole de suivi.

6 Budget et plan de financement prévisionnels

Il s'agit d'un budget sur quatre années de 2010 à 2013 dont 65 % cofinancé par le Feder. Des financements complémentaires pourront être recherchés auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne (*l'estimation budgétaire détaillée se trouve en annexe 3.2.1*)

Budget prévisionnel

Composantes	Frais de personnel	Inscription nouvelle	Total	Calendrier
Gestion et coordination	58 680	0	58 680	2010-2013
Planification	36 000	100 000	136 000	2010-2011
Mise en œuvre	40 500	264 000	304 500	2012-2013
Communication / diffusion	22 500	32 000	54 500	2010-2013
TOTAUX	157 680	396 000	553 680	

Plan de financement prévisionnel

Partenaire	2010-2011	2012-2013	Total
Sméag (20 %)	33 068	77 668	110 736
Feder (65 %)	107 471	252 421	359 892
Agence de l'eau Adour-Garonne (15 %)	24 801	58 251	83 052
TOTAUX	165 340	388 340	553 680

Compte tenu de ce qui vient de vous être exposé, je vous demande de bien vouloir en délibérer.